

Elodie SIVAUT

Antran, le 8 octobre 2023

à

Commissaire enquêteur

Pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

Enquête publique cf arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-122

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la publicité faite sur l'enquête publique relative à la continuité cyclable entre Châtellerault et Antran, je vous informe de l'intérêt que je porte en faveur de ce projet.

En effet, habitante Antran, je suis favorable à ce projet qui permettrait de relier les 2 communes de Châtellerault et d'Antran dans l'esprit des actions engagées de transition énergétique notamment en développant le réseau cyclable. De plus aujourd'hui, il est très dangereux d'utiliser son vélo sur la route départementale. Cette piste cyclable est très demandée et attendue par les Antrains.

Par ailleurs, la commune d'Antran a déjà aménagé, en 2022, la portion de chemin cyclable entre le bourg et la limite géographique de la commune de Châtellerault, ce projet contribue donc totalement à la réalisation d'un tracé écologique et sécurisé.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Elodie SIVAUT

